

2024 DFPE 4 Subvention (88 465 euros), avenant n°4 à l'association AFC St-Pierre/St-Dominique (14e) pour la crèche collective St-Pierre/St-Dominique située 12, rue des Suisses (14^e).

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants,

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 9 décembre 2021 par l'association AFC St-Pierre/St-Dominique et la Ville de Paris,

Vu le projet de délibération en date du _____, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association AFC St-Pierre/St-Dominique,

Vu l'avis du Conseil du 14^e arrondissement en date du _____

Sur le rapport présenté par Madame Céline HERVIEU au nom de la 6^e Commission;

Délibère

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant n°4 à la convention, dont le texte est joint à la présente délibération avec l'association AFC St-Pierre/St-Dominique ayant son siège social 12, rue des Suisses (14e), pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention de 88 465 euros est allouée à l'association AFC St-Pierre/St-Dominique (N° tiers PARIS ASSO : 41041, N° dossier : 2024_02906).

Article 3 : La dépense de fonctionnement correspondante sera imputée au budget de fonctionnement de l'exercice 2024 et suivants de la Ville de Paris, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.